

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**



Compte rendu affiché le **01 AVR. 2021**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 23 mars 2021  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021\_030

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET  
EXERCICE 2020 -  
AFFECTATION DU  
RÉSULTAT

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY  
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme BILLA (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **01 AVR. 2021**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20210329-D2021\_030-NE**

**Rapport de : Côme TOLLET**

Le Conseil Municipal est appelé à arrêter les comptes de l'exercice 2020, en approuvant le Compte Administratif.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient par la suite de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020 issus de ce compte.

Les résultats de l'exercice 2020 sont les suivants :

1/ Le résultat de fonctionnement résulte non-seulement de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année, mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève, pour 2020, à 7 505 435,74 €.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2020	46 984 513,97 €	41 479 078,23 €	5 505 435,74 €
Résultat de fonctionnement 2019 reporté	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>	<b>48 984 513,97 €</b>	<b>41 479 078,23 €</b>	<b>7 505 435,74 €</b>

2/ Le résultat d'investissement résulte non-seulement de la différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement de l'année, mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève, pour 2020, à -4 686 578,02 €.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2020	2 472 312,23 €	9 553 663,05 €	-7 081 350,82 €
Affectation résultat de fonctionnement 2019 (compte 1068)	2 864 598,70 €	0,00 €	2 864 598,70 €
Résultat d'investissement 2019 reporté	0,00 €	469 825,90 €	-469 825,90 €
<b>Résultat d'investissement 2020</b>	<b>5 336 910,93 €</b>	<b>10 023 488,95 €</b>	<b>-4 686 578,02 €</b>

3/ Le résultat global de l'exercice 2020 s'obtient en additionnant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement. Il correspond à la différence entre le total des recettes de l'exercice et le total des dépenses de l'exercice, résultats reportés de l'exercice 2019 compris. Il s'élève à **2 818 857,72 €**.

Concernant l'affectation des résultats, la nomenclature comptable M14 précise que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068);
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser d'investissement (dépenses et recettes engagées sur l'exercice précédent, mais non mandatées ou non titrées à la clôture de l'exercice). Ainsi, le besoin de financement correspond au résultat de la section d'investissement corrigé de la différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Pour l'exercice 2021, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Différence
Restes à réaliser 2020 à reporter sur 2021	590 000,00 €	1 449 448,75 €	-859 448,75 €
Solde d'investissement 2020 à reprendre en 2021		4 686 578,02 €	-4 686 578,02 €
<b>Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement</b>			<b>-5 546 026,77 €</b>

Le solde des restes à réaliser 2020 à reporter sur 2021 ajouté au solde dégagé par la section d'investissement en 2020 étant négatif, l'excédent de fonctionnement doit être affecté a minima pour un montant de 5 546 026,77 € en investissement.

Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, qui s'élève à 7 505 435,74 € au Budget primitif de 2021 pour son intégralité à la section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

<u>Récapitulatif de l'affectation du résultat 2020 au Budget primitif de 2021</u>	
Résultat d'investissement 2020 à reporter sur 2021 (dépenses d'investissement – compte 001)	-4 686 578,02 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 à reporter sur 2021	-859 448,75 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2020	
« Excédent de fonctionnement capitalisé » (recette d'investissement – compte 1068)	7 505 435,74 €

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 33 voix pour,

- D'AFFECTER le résultat global de l'exercice 2020 qui ressort du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021 comme indiqué ci-dessus.

9 conseillers municipaux s'abstiennent

1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 AVR. 2021  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

